

1 Les valeurs du mouvement CoWatt

CoWatt, c'est plusieurs centaines de personnes qui ont témoigné d'une volonté commune : reprendre la main sur nos énergies – nos modes de consommation et de production – pour lutter concrètement contre le changement climatique.

Le mouvement CoWatt s'inscrit dans les pas d'un mouvement plus large : le mouvement Energie Partagée et sa déclinaison régionale, le réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire. Ces deux réseaux, antérieurs à CoWatt, ont travaillé des chartes définissant les valeurs qui régissent les finalités et modalités des projets citoyens d'énergie renouvelable. CoWatt adhère pleinement à ces deux chartes, qui reposent sur 4 piliers que les projets CoWatt s'attachent à respecter :

- ancrage local,
- finalité non spéculative,
- gouvernance démocratique,
- exigence écologique.

Vous trouverez le contenu complet de ces deux chartes en annexe de ce document.

2 Fonctionnement du mouvement CoWatt

Des communautés aux modes de fonctionnement très divers se sont créées aux quatre coins des Pays de la Loire, avec pour objectif de mettre un maximum de panneaux photovoltaïques sur les toits. Elles ont recours à un outil partagé : la Société par Actions Simplifiée de l'Économie Sociale et Solidaire (SAS de l'ESS) CoWatt.

Cette société à gouvernance démocratique constitue le réceptacle juridique et financier qui permet de mutualiser les investissements et les coûts de nos projets. Il ne s'agit pas d'un bureau d'étude ou d'un développeur industriel.

C'est l'implication bénévole de membres très actifs qui permet à CoWatt d'exister. Si l'on rassemble l'ensemble des compétences présentes dans toutes les communautés CoWatt, on obtient un degré d'expertise et de transversalité élevé. C'est là l'enjeu : CoWatt ne se limite pas à une SAS, c'est un mouvement qui s'appuie sur l'intelligence collective des membres qui le constituent !

Les membres de CoWatt, qu'ils soient sociétaires de la SAS, membres d'une communauté ou d'une association partenaire, suivent des principes d'action – détaillés ci-après – qui guident le fonctionnement du mouvement CoWatt.

Le principe de subsidiarité

Principe selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur. Pour la SAS CoWatt, le principe se décline pour rendre le plus autonome possible les communautés afin qu'elles puissent réaliser leurs projets, la SAS CoWatt assurant principalement les « fonctions supports ».

La coopération

Chacun apporte ses compétences à la réflexion collective et contribue ainsi à la réussite de l'ensemble du projet. C'est aussi un état d'esprit qui amène à construire une stratégie de la réussite collective.

La transparence et la diffusion de l'information

Entre membres d'une communauté, entre communautés, entre structures animatrices de territoire, entre la SAS et les différents membres de CoWatt... l'information doit être accessible et vérifiable. Les retours d'expériences sont à partager.

3 Place/rôle de la communauté

Conditions d'entrée, manière d'appréhender le mouvement

Le terme communauté recouvre des configurations très hétérogènes. Derrière ce terme générique, les éléments constitutifs d'une communauté sont les suivants :

- une communauté n'a pas de cadre juridique prédéfini ;
- une communauté participe à la vie du mouvement à travers les groupes de travail et les coordinations locales ;
- une communauté s'engage à respecter la charte graphique de CoWatt (disponible en annexe) lorsqu'elle communique sur ses activités avec CoWatt ;
- elle se fait et se défait au gré de sa dynamique de développement et de portage de projets ;
- elle peut être éphémère (développement d'un projet puis rien) ou pérenne ;
- elle peut se créer autour d'un projet d'énergie citoyenne ou préexister de par ses activités antérieures (association environnementale...) ;
- les membres d'une communauté se reconnaissent par leur engagement moral et le respect de la présente charte ; ils peuvent *in fine* devenir membres de la SAS CoWatt mais ce n'est pas une obligation ;
- les membres d'une communauté s'engagent à transmettre cette charte aux nouveaux arrivants.

Une communauté constituée ou en cours de constitution est reconnue par CoWatt après la signature de la présente charte par ses membres. Une fois cette charte signée, la communauté accède à l'ensemble des outils mis en place par les acteurs du mouvement CoWatt. Elle contribue par la suite à ce que ces éléments soient améliorés.

Conditions de sortie, clôture d'une communauté

Une communauté CoWatt peut sortir du mouvement CoWatt dans les conditions suivantes :

- sur simple demande de sa part, sans justification nécessaire ;
- la communauté n'a plus d'activité déclarée (par elle-même) ou constatée (par le comité de pilotage ou les structures accompagnatrices) ;
- en cas de non respect de la présente charte et après concertation avec le comité de pilotage.

| | |
|--|---|
| Comité de pilotage de CoWatt Nom et prénom du représentant : Signature : | Communauté Dénomination : Signatures de 2 représentants minimum : |
|--|---|

Formulaire

Répartition des rôles des membres d'une communauté CoWatt

Les éléments décrits ci-dessous ont pour objectif d'aider à appréhender les différents rôles à assumer pour qu'une communauté CoWatt fonctionne correctement.
Il est conseillé d'identifier un-e ou plusieurs référent-e-s pour occuper chaque rôle.
Le degré d'implication nécessaire pour remplir chaque rôle est susceptible de varier selon l'avancement de la communauté et de ses projets.

Rôle : Animation et facilitation

Objectif et périmètre de responsabilité :

S'assurer que les projets portés par la communauté soient partagés par le plus grand nombre de membres participants. Faciliter les réunions et échanges pour favoriser l'intelligence collective. Il est essentiel qu'au moins une personne assume ce rôle tout au long de la vie de la communauté.

Redevabilités :

- Il ou elle s'assure que les différents rôles d'une communauté CoWatt sont appropriés.
- Il ou elle est le point de contact de la communauté vis-à-vis du ou de la référent-e départemental-e et du comité de pilotage de CoWatt.
- Il ou elle anime le groupe projet pour qu'il atteigne les objectifs que la communauté s'est elle-même fixés.
- Il ou elle veille à un climat de coopération et de bienveillance entre les membres.

Rôle pris par :

Rôle : Communication interne et gestion des outils numériques

Objectif et périmètre de responsabilité :

S'assurer de la bonne circulation de l'information entre CoWatt et la communauté.

Redevabilités :

- Il ou elle met à jour la liste des membres de la communauté.
- Il ou elle gère la liste de discussion mail de la communauté.
- Il ou elle maîtrise et diffuse les outils de partage de l'information de CoWatt : cloud, site internet...

Rôle pris par :

Rôle : Communication externe et événementiel

Objectif et périmètre de responsabilité :

Organiser les événements de la communauté et s'assurer de leur visibilité.

Redevabilités :

- Il ou elle organise les différentes manifestations : renforcement du groupe ou campagne de financement : préparer les supports de présentation pour les réunions publiques, tenir l'agenda (des manifestations) de la campagne, piloter la mobilisation des bénévoles, organiser la logistique de chaque manifestation.
- Il ou elle conçoit ou met à jour des supports de communication pour les événements de la communauté.
- Il ou elle organise la diffusion des supports de communication : e-mailing, réseaux sociaux, campagne d'affichage, diffusion de tracts...
- Il ou elle contribue à alimenter la newsletter de CoWatt.
- Il ou elle s'occupe des relations avec les médias locaux.

- Il ou elle fait remonter au ou à la référent-e départemental-e et au responsable du site internet de CoWatt les éléments pour diffuser les rendez-vous publics (réunion, inauguration, appel auprès des propriétaires de toitures...).
- Il ou elle participe à la liste de discussion communication@cowatt.fr (pour s'abonner → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/communication-cowatt>)

Rôle pris par :

Rôle : Connaissance technique

Objectif et périmètre de responsabilité :

Contribuer à l'adaptation permanente de CoWatt au secteur du photovoltaïque.

S'approprier puis maîtriser les contraintes techniques des toitures pour réaliser une installation solaire CoWatt.

Redevabilités :

- Il ou elle suit les formations et informations techniques fournies par CoWatt.
- Il ou elle réalise les pré-diagnostic des toitures.
- Il ou elle partage ses connaissances au sein des communautés.
- Il transmet les toitures qualifiées par la communauté aux experts techniques bénévoles joignables à l'adresse toitures@cowatt.fr pour avoir un avis sur la faisabilité du projet
- Il ou elle participe à la liste de discussion technique@cowatt.fr (pour s'abonner → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/technique-cowatt>)
- Il ou elle participe à faire évoluer les choix techniques des futurs projets de CoWatt.

Rôle pris par :

Rôle : Expertise technique

Objectif et périmètre de responsabilité :

S'approprier puis maîtriser les contraintes techniques des toitures pour réaliser une installation solaire CoWatt.

Redevabilités :

- Il ou elle suit les formations et informations techniques fournies par CoWatt.
- Il ou elle appuie la réalisation des pré-diagnostic des toitures.
- Il ou elle partage ses connaissances au sein des communautés.
- Il ou elle est membre du groupe de travail « GT toitures » de CoWatt.
- Il ou elle participe à la liste de discussion toitures@cowatt.fr (pour s'abonner → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/toitures-cowatt>)

Rôle pris par :

Rôle : Gestion économique

Objectif et périmètre de responsabilité :

S'approprier puis maîtriser le modèle économique de CoWatt en général et d'une installation solaire CoWatt en particulier.

Redevabilités :

- Il ou elle s'approprie les documents technico-économiques de CoWatt (plan d'affaire, financement d'un projet...) et en facilite la compréhension pour les autres membres des communautés.
- Il ou elle participe au groupe de travail « GT économique » de CoWatt.
- Il ou elle partage ses connaissances au sein des communautés.
- Il ou elle participe à la liste de discussion economique@cowatt.fr (pour s'abonner → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/economique-cowatt>)

Rôle pris par :

Rôle : Connaissance juridique

Objectif et périmètre de responsabilité :

S'approprier puis maîtriser les contraintes juridiques du photovoltaïque en général et d'une installation solaire CoWatt en particulier.

Redevabilités :

- Il ou elle fait remonter les difficultés et zones de flou liées aux projets en cours de développement.
- Il ou elle s'approprie les documents contractuels de CoWatt (bail, souscription, convention d'occupation temporaire...) et en facilite la compréhension pour les autres membres des communautés.
- Il ou elle participe au groupe de travail « GT juridique » de CoWatt.
- Il ou elle partage ses connaissances au sein des communautés.
- Il ou elle participe à la liste de discussion juridique@cowatt.fr
(pour s'abonner → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/juridique-cowatt>)

Rôle pris par :

Rôle : Gestion des souscriptions

Objectif et périmètre de responsabilité :

S'assurer de la collecte des souscriptions pour les projets CoWatt de la communauté et de la transmission de ces données au comité de pilotage de CoWatt.

Redevabilités :

- Il ou elle gère les intentions de souscription de sa communauté.
- Il ou elle fournit les informations relatives aux souscriptions : démarche pour souscrire en ligne, outil...
- En lien avec les membres du groupe de travail souscription, joignable à l'adresse souscription@cowatt.fr, il ou elle transmet les informations relatives au bouclage des souscriptions pour un projet et accède aux informations relatives à l'avancée du financement des projets de sa communauté lors d'une campagne de financement.
- Il ou elle participe à la liste de discussion discussion-souscription@cowatt.fr
(pour s'abonner → <https://framalistes.org/sympa/subscribe/discussion-souscription>)

Rôle pris par :

CHARTRE *Énergie Partagée*

Adoption : 18 mai 2010

Voici les éléments indissociables qui rassemblent les signataires de la présente Charte :

LES CONSTATS

Le modèle de production et de consommation d'énergie des pays industrialisés en général, et de la France en particulier, conduit à quatre impasses représentant une menace majeure pour la capacité de l'humanité à vivre dans des conditions acceptables sur Terre :

Impasse environnementale : bouleversements climatiques et autres agressions sur les écosystèmes et la vie humaine ;

Impasse économique et géopolitique : épuisement à court ou moyen terme des ressources non renouvelables ; répartition inégale des ressources géologiques sur la planète, à l'origine de nombreux conflits pour leur appropriation ;

Impasse sociale : accès inéquitable au Nord comme au Sud au minimum vital de services énergétiques aggravé par la confiscation, sous couvert d'ouverture à la concurrence, de l'activité de fourniture d'électricité au service exclusif d'intérêts financiers de court terme.

Impasse politique : politiques centralisées de l'énergie conduisant à un désintéressement de la population, à un désengagement de certaines collectivités, constituant un frein à la réappropriation citoyenne des problématiques énergétiques.

UNE VISION

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'une consommation d'énergie réduite, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et, pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégralement basée sur les *énergies renouvelables* :

- Dans le respect des équilibres écologiques et de la préservation des ressources naturelles,
- Dans une société apaisée et conviviale,
- Dans le cadre d'un développement harmonieux des territoires.

Elle est également celle d'une participation active de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits : entre les générations présentes et futures, dans l'esprit d'un véritable service public d'intérêt général permettant l'accès de l'énergie à tous sur le territoire concerné, intégrant aussi une solidarité énergétique internationale notamment envers les populations des pays les plus démunis.

DES ENGAGEMENTS

La mise en œuvre de cette vision implique des engagements forts par rapport aux modèles et pratiques actuels. Ces engagements définissent l'éthique globale de la présente Charte, et des outils, actions et projets qui en découlent.

➤ **Engagement écologique**

En agissant en faveur de la protection de l'environnement, du niveau planétaire (lutte contre les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité, les pollutions, y compris radioactives) jusqu'au niveau le plus local (usage des sols et des rivières, bruit, paysages, ...).

➤ **Engagement économique**

- ◆ En contribuant au développement du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, créateur de valeur et de richesses au sein des territoires ;
- ◆ En offrant des opportunités d'activités économiques non délocalisables ;
- ◆ En optimisant sur le long terme le coût d'approvisionnement en énergie par l'autonomie énergétique et les circuits courts de distribution ;
- ◆ En s'interdisant la recherche exclusive de lucrativité en bannissant toute pratique spéculative
- ◆ En s'engageant, dans le domaine de l'énergie partagée, à :
 - Soutenir l'émergence de projets citoyens ;
 - Mettre en œuvre des actions pédagogiques ;
 - Soutenir des actions de solidarité énergétique.

➤ **Engagement social**

Afin de permettre à tous un accès aux services énergétiques :

- ◆ En luttant contre la précarité énergétique par l'incitation et l'action en faveur de la maîtrise de l'énergie.
- ◆ En développant un approvisionnement indépendant des risques géopolitiques et des crises macro-économiques.
- ◆ En contribuant en toute transparence à un juste prix de l'énergie produite dans les projets Énergie Partagée

➤ **Engagement démocratique**

- ◆ En choisissant et en faisant vivre dès la conception des projets, des modes de gouvernance transparents et clairs, alliant démocratie, responsabilité et efficacité des prises de décision, inspirés par les principes de l'entrepreneuriat coopératif.
- ◆ En privilégiant une gouvernance locale participative et autonome des projets notamment à travers le partenariat avec les collectivités locales ;
- ◆ En s'inscrivant dans une démarche pédagogique cohérente autour de l'éducation à l'énergie.

UNE MISSION

La mission que les signataires de la présente Charte s'assignent dans ce cadre est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de PROJETS CITOYENS, respectant les valeurs de la présente Charte.

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- ◆ Promouvoir la présente Charte et le concept de projet citoyen ci-après défini ;
- ◆ Identifier, accompagner, et soutenir ce type de projets ;
- ◆ Rechercher et mettre en œuvre les moyens et outils nécessaires à l'application de la présente charte.

PROJET CITOYEN

Chaque projet doit s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant

- Un bilan énergétique très favorable ;
- Le respect de l'environnement et des populations ;
- Le souci des retombées économiques locales.

Un projet est qualifié *citoyen* selon les critères suivants :

1. Ancrage local : la société qui exploite le projet est contrôlée par des collectivités territoriales, des particuliers (et leurs groupements) et/ou le Fonds Énergie Partagée. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée. On vise la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production.

2. Finalité non spéculative : les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité. On vise une éthique de l'économie sociale et solidaire*, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.

3. Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. La gouvernance choisie doit permettre un contrôle des prix de production par la communauté et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers.

4. Écologie : la société d'exploitation est engagée durablement et volontairement dans le respect de l'environnement, du niveau planétaire jusqu'au niveau le plus local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.

Le respect de l'esprit de la charte guidera le choix des partenaires à l'élaboration et à la réalisation des projets.

* Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ; Autonomie de gestion ; Processus de décision démocratique ; Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

SIGNATAIRES FONDATEURS de la Charte Énergie Partagée :

Personnes morales :

- *Enercoop*, Julien NOE
- *Vent D'Houyet*, Bernard DELVILLE
- *Coopérative Émissions Zéro*, Bernard DELVILLE
- *Société financière de la NEF*, Jean-Marc DE BONI
- *Comité de Liaison des Énergies Renouvelables*, Didier LENOIR
- *Confluences*, Jacques QUANTIN
- *Association la NEF*, Jean-Pierre CARON
- *HESPUL*, Marc JEDLICZKA
- *INDDIGO*, Christophe BERARD
- *Le Crédit Coopératif*, Audrey AZILAZIAN
- *Les Amis d'Enercoop*, Bernard LAPONCHE
- *Éoliennes en Pays de Vilaine*, Michel LECLERCQ
- *Site à Watts*, Bernard BARBOT

Personnes physiques :

- Jean-Pierre SAVIN
- Christel SAUVAGE
- Stéphane CHATELIN
- Audrey AZILAZIAN
- Karol SACHS
- Michel LECLERCQ
- Bernard BARBOT
- Raphaël CLAUSTRE